

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoints,**
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

13 – 21 Septembre 2017

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES D'ASSURANCES A VENIR

Rapporteur : Madame AJELLO DUGUE.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21- 1,

VU la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel des marchés présentés par Monsieur Jean-Michel HENRYOT, à savoir :

La durée des marchés est de 4 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes comprend notamment les bâtiments et les biens immobiliers désignés à l'inventaire, les biens mobiliers, le matériel, les marchandises, les biens extérieurs....

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes comprend les conséquences pécuniaires de la responsabilité que l'assuré peut encourir pour des dommages corporels, matériels et immatériels causé à autrui...

Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes comprend la responsabilité civile / défense et recours (réparation corporelle et matérielle, défense de l'assuré devant les tribunaux en raison de poursuites consécutives aux contraventions ou délits...), les dommages subis par le véhicule (incendie, vols, accidents, vandalisme, bris de glaces, catastrophes naturelles...

Lot 4 : assurance de la protection juridique : à la suite d'un litige la collectivité pourra solliciter une consultation juridique ou engager une procédure....

Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus : la défense des agents devant toute juridiction pénale pour faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle, la réparation de leurs dommages matériels, corporels et immatériels suite à des violences pour voies de faits, les frais de leur protection en cas de menaces, la protection des élus lorsqu'ils font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de leur fonctions...

L'estimation annuelle TTC est la suivante :

		COMMUNE	CCAS	SIEPA	TOTAL
LOT 1	Dommages aux biens	50 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	55 000,00 €
LOT 2	responsabilités	7 000,00 €	1 500,00 €	500,00 €	9 000,00 €
LOT 3	véhicules	30 000,00 €	8 000,00 €	1 300,00 €	39 300,00 €
LOT 4	protection juridique	1 500,00 €	500,00 €	400,00 €	2 400,00 €
LOT 5	protection fonctionnelle	800,00 €	500,00 €	250,00 €	1 550,00 €
TOTAL		89 300,00 €	11 500,00 €	6 450,00 €	107 250,00 €

Soit pour 4 ans : 429 000,00 € TTC

CONSIDERANT que les contrats pour :

- L'assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- L'assurance des responsabilités et des risques annexes
- L'assurance des véhicules et des risques annexes
- L'assurance de la protection juridique
- L'assurance de la protection fonctionnelle juridique

arrivent à échéance le 31 décembre 2017

CONSIDERANT la nécessité de lancer une consultation pour les prestations reprises ci-dessus

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à venir avec les titulaires suite à la définition du besoin à satisfaire et des montants prévisionnels présentés

Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :